

DELIBERATION N°2021-14/CCOG-DG

Portant Désignation et modification de désignation des conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs

L'An Deux Mille vingt et un le vendredi quinze janvier, à dix heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des réceptions de la mairie d'Awala-Yalimapo, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	23
Absents	20
Procurations	03
Votants	26

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 08 janvier 2021.

Publiée le :

PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline -Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – M. IREMEPO Gregory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste - M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina – Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M. GABY Claude à Mme ADELAAR Esseline
Mme APAGI Jocelyne à M. AGOUSSA Migill
M. THOMAS Franck à M. SOEWA Marciano

ABSENTS EXCUSES :

M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - M. APAYACA Valentin - M. BENTH Albéric - M. CHAUMET Chris - M. DOLIANKI Paul - M. EDWIN Moïse - M. GABY Claude - M. SELLIER Bernard - M. THOMAS Franck - M. TOPO Lama - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lénaïck - Mme AGEILAS Sylviana – Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. DEIE Jules - M. DEKON Philippe – M. DOLLOUE Winston - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul

Le quorum étant atteint lors de la séance du 15 janvier 2021, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'une secrétaire, parmi les membres du conseil, **Mme SOBAÏMI Marie-Chantal**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

DELIBERATION N°2021-14/CCOG-DG

Portant Désignation et modification de désignation des conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

Vu la délibération n° 2020-68/CCOG-DG du 30 novembre 2020 relative à la désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs

Vu le courriel de la Direction du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais concernant le Conseil de Surveillance du CHOG en date du 23 décembre 2020 sollicitant la désignation de deux représentants de la CCOG car il n'existe pas de suppléance dans le fonctionnement au sein du Conseil de Surveillance.

Vu la démission de M. Jérémie CRETON en tant que conseiller communautaire en date du 31 décembre 2020 et remplacé par M. Winston DOLLOUE ; engendre des modifications dans la représentation de la CCOG dans les différents organismes extérieurs.

Vu la demande formulée par l'Association INTERCO' OUTRE-MER sollicitant la désignation d'un suppléant, la Présidente étant membre de droit,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, les conseillers qui représenteront la communauté de communes de l'ouest guyanais dans divers organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De se prononcer sur le mode de scrutin ;
- De désigner ses représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein du Conseil de Surveillance du CHOG et d'INTERCO' OUTRE-MER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve l'élection des membres de chaque commission à mains levées et écarte le recours au scrutin secret.

Désigne les conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Conseil de Surveillance du CHOG	1. Marciano SOEWA 2. Jean-Paul FERREIRA	
Syndicat Mixte du Parc Régional de Guyane (SMPNRG)	1. Grégory IREMEPO	1. Winston DOLLOUE



Plan Départemental de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND)	1. Claude RIQUIER	1. Marie-Chantal SOBAÏMI
Office de Tourisme de l'Ouest Guyanais (OTOG)		1. Winston DOLLOUE
INTERCO' OUTRE-MER	Présidente	1. Barbara BARTEBIN

VOTE =>

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.